

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2015 À 18 HEURES 30

N° 1 - 4 / 2015 : CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VILLE D'ALBI EN ZONE TOURISTIQUE D'AFFLUENCE EXCEPTIONNELLE ET D'ANIMATION CULTURELLE PERMANENTE - AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'An Deux Mille Quinze, le 10 février 2015

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 février 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Pierre DOAT

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Michel FRANQUES), Muriel ROQUES-ETIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ (Pouvoir de France GERBAL-MEDALLE), Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir de Elodie NADJAR), Pascal PRAGNERE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT (Pouvoir de Claude JULIEN), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Francis SALABERT (pouvoir de Emmanuelle PIERRY), Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants votants : Mesdames Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Rino GATEFIN.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES (pouvoir à madame GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES ETIENNE), Bruno CRUSEL, France GERBAL-MEDALLE (pouvoir à Geneviève PEREZ), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Gérard POUJADE, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 40

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2015**N° 1 - 4 / 2015 : CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VILLE D'ALBI EN ZONE
TOURISTIQUE D'AFFLUENCE EXCEPTIONNELLE ET
D'ANIMATION CULTURELLE PERMANENTE - AVIS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Pilote : Direction générale des services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Une demande de classement d'une partie de la ville d'Albi en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente a été déposée par le maire d'Albi auprès du préfet du Tarn.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, il est prévu de recueillir l'avis du comité départemental du tourisme, des syndicats d'employeurs et de salariés intéressés et de la communauté d'agglomération. Les services de la DIRECTE de Midi-Pyrénées qui pilotent cette instruction pour le compte de la préfecture du Tarn ont saisi la communauté d'agglomération à cet effet courant janvier 2015.

Pour figurer sur la liste des communes d'intérêt touristique ou thermales et des zones touristiques d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente, les communes ou zones doivent accueillir pendant certaines périodes de l'année une population supplémentaire importante en raison de leurs caractéristiques naturelles, artistiques ou historiques.

Concernant la réalité de la fréquentation touristique, la ville d'Albi souligne que le rapport entre la population permanente et la population saisonnière est de 22,01 soit 1 120 000 visiteurs estimés en 2012 pour une population totale de 51 181 habitants (dont 898 529 visiteurs pour la cathédrale Sainte-Cécile et le musée Toulouse-Lautrec et 228 000 spectateurs pour les manifestations annuelles les plus importantes).

L'agglomération relève également que le musée Toulouse-Lautrec est le seul musée de Midi-Pyrénées à bénéficier d'un rayonnement international ainsi que l'a attesté une étude conduite par l'agence d'urbanisme de Toulouse dans ses travaux relatifs à la place européenne de la métropole toulousaine. La restructuration complète qui a été entreprise sur cet établissement culturel lui a permis d'enrichir l'offre muséale autour de l'artiste Henri de Toulouse-Lautrec, de la présentation de collections de peintures et gravures classiques et modernes, mais également de proposer des expositions temporaires qui amplifient sa renommée.

L'attractivité importante dont bénéficiait déjà la ville d'Albi s'est considérablement accrue depuis l'inscription par l'UNESCO de la cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité.

L'objectif pour la ville d'Albi est de créer des conditions qui permettent aux professionnels du commerce de détail qui le souhaitent, de pouvoir exercer et développer leur activité sept jours sur sept et notamment le dimanche.

Il s'agit également de pérenniser l'attractivité commerciale du centre-ville d'Albi en lien étroit avec les récentes opérations de requalification urbaine, d'embellissement, de restauration du patrimoine et de création architecturale.

Outre cet objectif d'attractivité commerciale, les effets positifs induits en matière d'emploi, enjeu majeur de nos politiques publiques, constituent un élément fort de la stratégie de la ville d'Albi.

Ces attendus justifient pleinement la demande déposée par la ville d'Albi.

Par ailleurs, il est important de souligner que le rayonnement lié à l'inscription au patrimoine mondial est soutenu par une stratégie de marque du territoire et d'attractivité globale qui a conduit la ville d'Albi à engager une politique de développement de l'offre culturelle et d'accueil de congrès par la réalisation d'un équipement emblématique dans le quartier des Cordeliers.

Au regard de ses caractéristiques architecturales contemporaines propres à attirer un nouveau public, de la signature internationale de son concepteur, de son inscription en cœur de ville à proximité des sites historiques prestigieux de la commune, cet équipement à vocations résolument métropolitaine, régionale et nationale va accroître encore la fréquentation saisonnière de la cité, par l'accueil de congressistes notamment, mais également par les usagers des parcours culturels proposés.

Ce classement en qualité de zone touristique d'affluence exceptionnelle, outre la possibilité offerte aux établissements commerciaux d'adapter leur fonctionnement aux besoins des publics, permettra d'établir la réalité de fréquentation de la commune dans le cadre des indicateurs déployés par l'Etat et les différents organismes publics chargés de décrire la place des territoires.

Il peut permettre au territoire de candidater à des appels à projets spécifiques, en particulier dans le domaine des mobilités qui intéressent plus particulièrement la communauté d'agglomération au regard de ses compétences, et de mettre plus aisément en évidence les caractéristiques de fonctionnement de ses espaces publics dans le cadre de discussion avec les partenaires.

Il convient également de souligner que le projet d'agglomération de l'Albigeois, adopté en 2003 pour définir la stratégie de développement du territoire, accorde une place prépondérante aux perspectives liées au tourisme pour la dynamique territoriale. Ce volet reste d'une totale acuité.

Tels sont les points étayant le classement en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente que la communauté d'agglomération souhaite apporter à l'analyse faite du dossier par les services de l'Etat.

La ville d'Albi a demandé que soit classée en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente la partie de la commune d'Albi (voir annexe) comprenant :

- l'espace urbain de la Cité épiscopale étendu au secteur sauvegardé (zone tampon),
- la partie du faubourg du Vigan comprenant les secteurs rénovés et commerçants des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières),
- le nouvel espace urbain, culturel et de congrès des Cordeliers.

Il est proposé que le conseil communautaire donne un avis conforme sur la demande de la ville d'Albi.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail et notamment les articles L.3132-25 et R.3132-20,

VU le courrier de monsieur le directeur de l'unité territoriale du Tarn de la DIRECCTE Midi-Pyrénées en date du 12 janvier 2015,

Considérant l'attractivité accrue dont bénéficie la ville d'Albi depuis l'inscription de la cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité,

Considérant le rayonnement international du musée Toulouse-Lautrec, unique en Midi-Pyrénées, et de son offre muséale renforcée depuis sa rénovation complète,

Considérant la stratégie de marque territoriale qui soutient cette dynamique et l'amplifie,

Considérant le développement d'une offre permanente culturelle et d'accueil de congrès, rendue possible par la réalisation d'un équipement emblématique en cœur de ville dans le quartier des Cordeliers,

Considérant la signature architecturale contemporaine du Grand Théâtre propre à attirer un public renouvelé,

Considérant que le classement sollicité par la ville d'Albi au titre des zones touristiques d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente rend compte de la réalité du territoire, en cohérence avec le projet d'agglomération,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, par 40 voix pour, 2 voix contre (madame Dominique MAS et monsieur Pascal PRAGNÈRE :) **et 2 abstentions** (monsieur Fabien LACOSTE avec procuration de madame Elodie NADJAR)

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande de la ville d'Albi d'inscrire en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente la partie de la commune d'Albi comme délimitée sur le plan ci-annexé et comprenant :

- l'espace urbain de la Cité épiscopale étendu au secteur sauvegardé (zone tampon),
- la partie du faubourg du Vigan comprenant les secteurs rénovés et commerçants des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières),
- le nouvel espace urbain, culturel et de congrès des Cordeliers.

DIT que le présent avis sera notifié à monsieur le préfet dans le cadre de la procédure initiée par la DIRECCTE Midi-Pyrénées.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 février 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

